

En tant que client SwissCaution ayant une garantie de loyer pour un bail d'habitation, nous vous offrons le service SwissCaution HomeAssistance (service fourni par Mobi24 SA, une entreprise de la Mobilière Suisse Société Coopérative, pour les clients de SC, SwissCaution SA). Ce service est offert à bien plaisir et peut être sujet à modification ou suppression sans notice préalable.

I. Personnes concernées

Nous soutenons au moyen des prestations de SwissCaution HomeAssistance toutes les personnes concernées, 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Par « Personne(s) concernée(s) », il faut entendre tout client de SwissCaution ayant un contrat d'assurance de garantie de loyer en vigueur pour un bail d'habitation.

II. Prestations

Les prestations sont accordées à condition qu'elles soient fournies par SwissCaution HomeAssistance et que vous soyez au bénéfice d'un contrat d'assurance de garantie de loyer SwissCaution en vigueur pour un bail d'habitation.

Les prestations ne sont accordées qu'à l'adresse du bail d'habitation mentionnée dans ledit contrat d'assurance de garantie de loyer (ci-après le « Logement »).

Ne sont pas pris en charge notamment les frais des prestations contractuelles ou réglementaires fournies par les services publics de défense et du feu, la police et autres organes obligés de porter secours, les dommages couverts par votre assurance responsabilité civile, les dommages couverts par votre assurance inventaire du ménage ou par l'assurance responsabilité civile / bâtiment de votre bailleur.

a. Mesures d'urgence

Nous organisons la mise en place immédiate de mesures d'urgences (notamment liées à des fuites d'eau, inondations, ...) et prenons en charge les frais d'organisation, sans franchise, jusqu'à hauteur de CHF 1'000.-.

Toutes les mesures liées à l'élimination du dommage ou de la cause de celui-ci ne sont pas couvertes par le présent service SwissCaution HomeAssistance.

b. Accès au Logement et /ou serrures provisoires

En cas de perte des clés, de défectuosité du dispositif de verrouillage du Logement ou lorsque celui-ci n'offre plus la protection suffisante, d'oubli des clés à l'intérieur du Logement, ainsi que d'enfermement d'une personne faisant ménage commun avec vous, nous organisons l'intervention d'un artisan afin que vous puissiez accéder au Logement, s'il n'y a pas d'autre solution raisonnable envisageable.

Ne sont pas considérés comme clés du Logement ou dispositifs de verrouillage, par exemple, les systèmes de badge, d'empreintes digitales, de verrouillage par NIP ou les systèmes de verrouillage intelligents.

Nous prenons en charge les frais occasionnés par la mise en place des mesures d'urgence nécessaires pour l'ouverture de la porte et/ou pour la pose de serrure provisoire (main-d'œuvre, matériel et frais de déplacement), sans franchise, jusqu'à CHF 1000.-.

c. Installations de chauffage, de climatisation, de ventilation, sanitaires et électriques défectueuses

En cas de défectuosités techniques d'installations de chauffage, de climatisation, de ventilation, sanitaires et électriques du Logement, nous prenons en charge les frais occasionnés par la mise en place des mesures d'urgence nécessaires, jusqu'à CHF 1000.- au maximum par événement, sans franchise, à condition que vous soyez responsable du fonctionnement de telles installations dans l'objet loué et que celles-ci ne soient utilisées que par vous.

Ne sont pas compris dans le service SwissCaution HomeAssistance :

- a. les frais d'entretien, la réparation définitive ou le remplacement de telles installations ;
- b. les frais inclus dans des contrats de garantie, de service et d'entretien ;
- c. l'élimination définitive du dommage.

d. Débouchage de conduite

Nous organisons une entreprise de débouchage de conduites lorsqu'une conduite d'eau se bouche de manière imprévue et que celle-ci dessert le Logement habité par les Personnes concernées.

Nous prenons en charge les frais occasionnés par la mise en place des mesures d'urgence nécessaires, jusqu'à CHF 1000.- au maximum par événement, sans franchise.

Les dommages qui sont la conséquence d'un entretien insuffisant des conduites d'eau, des installations ou des appareils installés ne sont pas assurés.

e. Perte de chèques de voyage, numéraire, cartes bancaires, cartes de compte courant postal, cartes de crédit et de client

En cas de perte de chèques de voyage, cartes bancaires, cartes de compte courant postal, cartes de crédit et de client émis en Suisse, ainsi qu'en cas de perte de numéraire, nous vous mettons en contact téléphonique avec la hotline de la banque ou de l'émetteur de la carte. Le blocage des cartes n'est pas inclus dans la couverture SwissCaution HomeAssistance.

C'est votre assurance inventaire du ménage et valeurs pécuniaires, pour autant qu'elle ait été conclue, qui déterminera la couverture en ce qui concerne les frais de blocage et de remplacement de cartes ainsi que les retraits abusifs d'espèces.

f. Lutte contre les parasites

Nous vous indiquons une entreprise spécialisée, lorsque le Logement habité par les Personnes concernées est infesté par les parasites et que l'infestation ne peut être combattue que par un spécialiste. Sont considérés comme des parasites par exemple les blattes, les rats, les souris, les mites, les fourmis et les poissons d'argent.

Nous prenons en charge les frais liés à la lutte contre les parasites, jusqu'à CHF 1000.- au maximum par événement, sans franchise.

Nous ne fournissons pas de prestation lorsqu'il vous était déjà possible, avant la conclusion du contrat de garantie de loyer, de détecter que le Logement était ou pouvait être infesté.

g. Enlèvement de nids de guêpes, de frelons et d'abeilles

Nous vous indiquons un service compétent qui procède à l'élimination ou au déplacement de nids de guêpes, de frelons et d'abeilles qui se trouvent dans le Logement.

Nous prenons en charge les frais liés à l'enlèvement de nids de guêpes, de frelons et d'abeilles, jusqu'à CHF 1000.- au maximum par événement, sans franchise.

Nous ne fournissons pas de prestation, si des dispositions légales, par exemple celles relatives à la protection des espèces, interdisent l'élimination ou le déplacement du nid de guêpes, de frelons ou d'abeilles.

III. Validité temporelle et modification

Nous fournissons le service SwissCaution HomeAssistance jusqu'à la date de votre sortie du Logement, que celle-ci soit annoncée par votre régie ou par vous-même.

Ce service est offert à bien plaisir et peut être sujet à modification ou suppression sans notice préalable.

IV. Validité territoriale

Nous fournissons les prestations SwissCaution HomeAssistance pour les mesures d'urgence qui se produisent en Suisse, à l'adresse du Logement.